

Professeur contractuel alternant - rentrée scolaire 2023

février 2023

Références réglementaires

Note de service ministérielle du 27 novembre 2020
publiée au BO n°49 du 24 décembre 2020

qui s'appuie sur le décret n°86-83 du 17 janvier 1986
relatif aux agents contractuels de l'Etat

Le dispositif de l'alternance

- Être étudiant en master MEEF
- Bénéficiaire d'un contrat de travail
- Assurer une mission d'enseignement dans un établissement scolaire en **responsabilité** devant les élèves

Les modalités du contrat

- contrat de droit public de 12 mois consécutifs de catégorie A (décret 86-83 du 17 janvier 1986) pris par le rectorat
- pas de période d'essai
- contrat à temps incomplet correspondant à **1/3 de l'obligation réglementaire de service**

Les modalités du contrat

- Rémunération brute mensuelle : 896,28 € + indemnités au prorata / compatible avec l'attribution des bourses sur critères sociaux
- Eventuellement, une indemnité de sujétions de formation (compensation des frais de déplacement) sous réserve que la commune du lieu de formation soit distincte de la commune de l'établissement d'alternance et de la commune de résidence – 700€ bruts en 10 mensualités de 70€ bruts (septembre à juin)
- Convention passée entre l'INSPE, le rectorat et l'alternant

L'organisation du service d'enseignement

Contractuels alternants préparant CAPES, CAPLP	216 heures	organisation filée : 6h/semaine 2 jours de présence en établissement
EPS	240 heures	organisation filée : 6h/semaine + 3h d'association sportive/semaine pendant un trimestre 2 jours de présence en établissement
CPE		Temps plein pendant 12 semaines réparties sur l'année scolaire

L'accompagnement du contractuel alternant

Le tutorat est mixte :

- Un tuteur de « terrain », dans la mesure du possible au sein de la structure d'accueil
 - Un tuteur désigné par l'INSPE
- ➔ Les deux tuteurs rendent un avis au titre de l'évaluation de cette période d'alternance


Les modalités de recrutement – rentrée scolaire 2023

- Disciplines concernées : anglais, éducation musicale, EPS, espagnol, histoire-géographie, lettres modernes, mathématiques, physique-chimie, SVT, CPE, *mathématiques-physique-chimie*
- Dépôt de candidature via un formulaire en ligne sur le site internet de l'académie, sur la page dédiée aux contractuels alternants : **du 6 mars au 31 mars 2023**

<https://www.ac-orleans-tours.fr/devenir-professeur-du-2nd-degre-en-alternance-122204>

Les modalités de recrutement – rentrée scolaire 2023

- Pièces à fournir : lettre de motivation, CV, copie pièce d'identité, relevé de notes de L3 et du 1^{er} semestre de M1 + attestation de premier secours et de natation (uniquement pour l'EPS)
- Entretiens conduits par les inspecteurs à compter du mois d'avril et jusqu'au mois de juin 2023.
- Communication de l'affectation mi-juillet



alternants@ac-orleans-tours.fr



Merci de votre attention